

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

En outre-mer, les spécificités institutionnelles et la diversité des risques font que la conduite des politiques publiques dans le domaine de la santé s'exerce de manière très différente d'un territoire à l'autre.

Dans certaines collectivités, l'État exerce directement ses compétences en matière de santé. Dans d'autres, les compétences sont transférées aux exécutifs locaux. Ces spécificités se retrouvent dans la forte hétérogénéité des dispositifs d'assurance maladie. En effet, seuls les quatre DOM (hors Mayotte) et Saint-Barthélemy bénéficient du système métropolitain, la situation est très différente dans les autres outre-mer, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ayant en particulier leurs propres régimes et institutions de protection sociale.

La diversité des risques, leur complexité et leur gravité, en Outre-mer, constitue un plaidoyer pour une cohérence de l'action publique dans le domaine de la santé. L'État doit en effet tenir compte de déterminants de santé spécifiques et de facteurs contraignants tels que l'éloignement, l'isolement, les risques climatiques et cycloniques, la pauvreté de certaines populations, la prévalence du diabète, de l'hypertension, de l'obésité, de maladies infectieuses cardiovasculaires chroniques, ou de risques environnementaux. Ce qui avait déjà été mis en évidence, en 2009, dans l'avis du CESE, *L'offre de santé dans les collectivités ultramarines*.

Mais, l'État devra également tenir compte de l'évolution technologique et permettre à la population des territoires ultramarins d'accéder aux dispositifs médicaux, sans distinction.

Une réflexion approfondie devra donc être menée sur ces territoires, quant au financement de ces dispositifs

Le groupe de l'Outre-mer considère, en outre, qu'il est nécessaire d'améliorer la connaissance des patients et la formation des professionnels aux enjeux des dispositifs médicaux.

Outre-mer, l'éducation au bon usage de ces dispositifs est une nécessité.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.